



Communiqué de Presse

Le logement, première ligne de défense contre l'épidémie de COVID-19", selon un expert de l'ONU

GENÈVE (18 mars 2020) - Alors que les gouvernements du monde entier comptent sur les habitants pour rester chez eux afin d'empêcher la propagation du nouveau coronavirus, ils doivent prendre des mesures urgentes pour empêcher toute personne de se retrouver sans abri et garantir l'accès à un logement adéquat pour ceux qui en sont privés, a déclaré un expert de l'ONU.

"Le logement est devenu la défense de première ligne contre le coronavirus. Le logement a rarement été une question de vie ou de mort", a déclaré Leilani Farha, Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur le droit à un logement convenable.


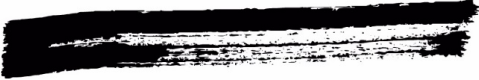
"Je suis profondément préoccupée par deux groupes de population spécifiques : ceux qui vivent dans des centres d'hébergement d'urgence, sans-abri et dans des établissements informels, et ceux qui sont confrontés à des pertes d'emploi et à des difficultés économiques qui pourraient entraîner des expulsions pour des arriérés d'hypothèques et de loyers".

Selon l'expert, environ 1,8 milliard de personnes dans le monde vivent sans abri et dans des logements inadéquats, souvent surpeuplés, sans accès à l'eau et à l'assainissement - ce qui les rend particulièrement vulnérables au virus, car elles souffrent souvent de multiples problèmes de santé.

"J'exhorte les États à prendre des mesures extraordinaires pour garantir le droit au logement pour tous afin de se protéger contre la pandémie. De bonnes pratiques se font jour dans quelques États, notamment : des moratoires sur les expulsions dues à des arriérés de loyer et d'hypothèque ; des reports de paiements hypothécaires pour les personnes touchées par le virus ; l'extension des moratoires d'hiver sur les expulsions forcées d'établissements informels ; et un accès accru à l'assainissement et à des espaces d'hébergement d'urgence pour les sans-abri", a déclaré M. Farha.

Bien qu'elles soient importantes, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour réduire le risque pour ces groupes vulnérables et faire face aux taux d'infection croissants, a déclaré la Rapporteuse Spéciale.

Au minimum, pour assurer la protection des personnes vivant dans des logements sans abri ou très inadéquats, les États doivent : cesser toutes les expulsions ; fournir



des logements d'urgence avec des services pour ceux qui sont touchés par le virus et doivent s'isoler ; veiller à ce que l'application de mesures de confinement (par exemple : couvre-feu) ne conduise pas à punir quiconque en fonction de sa

situation en matière de logement ; fournir un accès égal au dépistage et aux soins de santé ; et fournir un logement adéquat qui peut nécessiter la mise en œuvre de mesures extraordinaires, le cas échéant, en cas d'état d'urgence, y compris l'utilisation des unités vacantes et abandonnées et des locations à court terme disponibles.

En ce qui concerne les personnes confrontées à des pertes d'emploi et à des difficultés économiques, les États doivent : fournir une aide financière directe ou différer le paiement des loyers et des hypothèques ; décréter un moratoire sur les expulsions pour cause d'arriérés ; introduire des mesures de stabilisation ou de réduction des loyers ; et, au moins pendant la durée de la pandémie, suspendre les coûts des services publics et les surcharges.


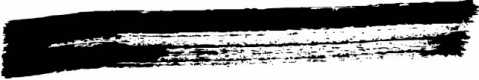
"Des mesures sont introduites et des ressources importantes sont allouées pour atténuer la récession économique causée par la COVID-19, comme la baisse des taux d'intérêt. Il y a un risque que de telles mesures permettent aux acteurs financiers mondiaux d'utiliser la pandémie et les malheurs de beaucoup pour dominer les marchés du logement sans tenir compte des normes en matière de droits de l'homme, comme ils l'ont fait au lendemain de la crise financière mondiale de 2008", a déclaré la Rapporteuse Spéciale. "Les États doivent empêcher les pratiques prédatrices des investisseurs institutionnels dans le domaine de l'immobilier résidentiel.

"En garantissant l'accès à un logement sûr avec des installations sanitaires adéquates, les États ne protégeront pas seulement la vie des personnes sans abri ou vivant dans des établissements informels, mais contribueront à protéger l'ensemble de la population mondiale en aplatissant la courbe de CV19", a conclu l'experte des Nations unies.

FINITIONS

Mme Leilani Farha est la Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, et sur le droit à la non-discrimination dans ce contexte. Elle a pris ses fonctions en juin 2014. Farha est la directrice exécutive de l'ONG Canada sans pauvreté, basée à Ottawa. Avocate de formation, Mme Farha travaille depuis 20 ans, tant au niveau international que national, sur la mise en œuvre du droit à un logement adéquat pour les groupes les plus marginalisés et sur la situation des personnes vivant dans la pauvreté. Son dernier rapport au Conseil des Droits de l'homme porte sur l'accès à la justice pour le droit au logement.

Les rapporteurs spéciaux font partie de ce que l'on appelle les procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme. Les procédures spéciales, le plus grand organe



d'experts indépendants du système des droits de l'homme des Nations unies, est le nom général des mécanismes indépendants d'enquête et de suivi du Conseil qui s'occupent soit de situations spécifiques à des pays, soit de questions

thématiques dans toutes les régions du monde. Les experts des procédures spéciales travaillent sur une base volontaire ; ils ne font pas partie du personnel des Nations unies et ne reçoivent pas de salaire pour leur travail. Ils sont indépendants de tout gouvernement ou organisation et travaillent à titre individuel.

Suivez le travail de la Rapporteuse Spécial sur Twitter : @adquatehousing

Pour plus d'informations et les demandes des médias, veuillez contacter Gunnar Theissen (pendant la visite à : +41-79 444 4078 / gtheissen@ohchr.org ; après la visite à l'adresse +41 22 917 9321) ou écrire à tosrhousing@ohchr.org

Pour les demandes des médias concernant d'autres experts indépendants des Nations Unies, veuillez contacter Xabier Celaya (+ 41 22 917 9445 / xcelaya@ohchr.org)

Suivez l'actualité des experts indépendants des droits de l'homme des Nations Unies sur Twitter@UN_SPExperts.

Vous êtes préoccupé par le monde dans lequel nous vivons ?

Alors, DEBOUT pour les droits de quelqu'un aujourd'hui.

#Standp4humanrights

et visitez la page web à l'adresse suivante : <http://www.standup4humanrights.org>